

Niort, le 31 janvier 2008

Mairie

M. le Maire,

La Commission européenne a demandé à l'Etat français de modifier sa législation sur les modalités de distribution du livret A afin de supprimer les entraves aux règles du marché intérieur qui en résulteraient.

L'éventuelle disparition des droits spéciaux de distribution des livrets A et bleu octroyés à la Banque postale, aux Caisses d'épargne et au Crédit mutuel, serait extrêmement inquiétante pour l'épargne populaire des Français aux revenus moyens et modestes et pour le financement du logement social.

En effet, les fonds collectés par les livrets A permettent de financer les opérations publiques de logement social sous l'égide de la Caisse des dépôts et consignations. Le maintien de ce circuit de financement est fondamental pour les ménages attachés à ce produit d'épargne populaire. Il permet notamment de lutter contre les phénomènes d'exclusion du système bancaire.

Parallèlement, les collectivités locales ont besoin d'un niveau élevé de collecte pour faire face aux indispensables investissements sociaux.

La banalisation de l'ouverture du livret A conduira les banques à utiliser le livret comme produit d'appel pour à terme capter l'épargne populaire vers d'autres placements financiers plus risqués. Le niveau des sommes placées sur les livrets A diminuerait ainsi fortement.

Cette solution n'est pas acceptable. C'est de consolidation et de pérennisation dont l'épargne populaire et le logement social ont besoin.

L'Etat français par la voie du gouvernement semble aujourd'hui renoncer à défendre la spécificité du livret A

C'est pourquoi je vous invite à inscrire à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal un débat sur le vœu dont vous trouverez copie ci-joint, afin de montrer l'attachement que vous, et les élus de votre commune, portez à la défense des spécificités du livret A.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce sujet essentiel et de la suite que vous lui donnerez.

Je vous prie de croire, M.le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Geneviève Gaillard

## Proposition de vœu pour les collectivités territoriales

*Vœu portant :*

- *Sur la défense de la Caisse des dépôts et consignations,*
- *Sur l'opposition à la banalisation du Livret A*
- *Et sur la préservation des établissements  
De La Poste et des Caisses d'épargne*

Vu la demande faite par la Commission européenne à l'Etat Français de modifier sa législation, dans un délai de neuf mois à compter du 10 mai 2007, afin de « *supprimer les entraves aux règles du marché intérieur qui résultent des droits spéciaux de distribution des livrets A et bleu octroyés à la Banque Postale, aux Caisses d'Epargne et au Crédit Mutuel* » :

Vu l'introduction par l'Etat Français d'un recours en annulation devant la Cour de justice des Communautés européennes ;

Vu le recours déposé à son tour par le groupe des Caisses d'épargne ;

Considérant la situation de crise du logement et notamment l'insuffisance du nombre de logements HLM ;

Considérant le rôle central du Livret A dans le financement public des opérations de logements HLM ;

Considérant que la disparition de ce circuit de financement accroîtrait encore le niveau des loyers pour des familles modestes ;

Considérant, au-delà du seul secteur du logement, le rôle d'accompagnateur bancaire joué par la Caisse des dépôts et consignations auprès des collectivités territoriales dans leurs investissements nécessaires aux services publics locaux ;

Considérant le rôle principal du Livret A dans les missions assumées par La Poste et les Caisses d'Epargne, notamment la lutte contre l'exclusion bancaire ;

Considérant que la perte de clientèle pour ces deux banques consécutive à l'ouverture du Livret A à la concurrence risque de justifier la fermeture d'un nombre important de leurs bureaux ou de leurs guichets ;

Considérant que ces fermetures nuiraient à l'égalité de traitement des habitants ;

Considérant que les plus de 45 millions de titulaires de Livrets A et les 116 milliards d'euros d'encours participent au financement d'une société plus solidaires ;

Le Conseil municipal de....., après s'être concerté

- Demande à l'Etat :
  - De rester fidèle à ses engagements dans une défense ferme du Livret A contre ce projet de casse que constitue sa banalisation ;
  - De maintenir et de défendre son recours auprès de la Cour de Justice des Communautés européennes ;
  - De ne pas suivre les recommandations du rapport Camdessus, qui non seulement propose une capitulation sur l'ouverture de la distribution du Livret A à toutes les banques, mais propose également de détourner une partie de cette collecte à leur seul profit.
- Est solidaire de l'action du mouvement « Touche pas au Livret A ! » et est prêt à examiner, avec ses représentants locaux, toutes les formes d'action de défense du Livret A et de développement de son efficacité au service de l'intervention publique et des droits fondamentaux.